

**DÉLIBÉRATION DE\_2023\_072**

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MONTAZEAU sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 18 septembre 2023

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Éric FRÉTILLÈRE, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Magalie LEPLET-COLLAS, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Jean-Thierry LANSADE représenté par Jean-Luc FAVRETTO, Karine LEY représentée par Jean-Louis REY, Annie MAIGRE représentée par Christian GALLOT, Marc GRANDY représenté par Yves JACQUELIN, Jocelyne ARSIGNY représentée par Thierry BOIDÉ, Cyril BARDE représenté par Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO représentée par Ghislain PANTAROTTO, Lucette MOUTREUIL représentée par Jean-Pierre CHAUMARD, Gilles TAVERSON représenté par Magalie LEPLET-COLLAS

Secrétaire : Jean-Pierre CHAUMARD

Membres en exercice : 32 Présents : 20 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

**OBJET : FERMETURE DE POSTE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 novembre 2023,

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire, la nécessité de supprimer les emplois suivants :

Grade + Métier  (ex : Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe - maçon)	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif territorial - Assistante administratif, secrétaire	22h00
Agent de maîtrise - Responsable service technique	35h00
Adjoint technique territorial - Agent d'entretien	25h00
Adjoint technique territorial - Cantinière et agent d'entretien	19h30
Adjoint d'animation territorial - animateur	32h00
Adjoint d'animation territorial - animateur	23h00
Adjoint d'animation territorial - animateur	29h30

Préfecture de Dordogne  
Date de réception de l'AR: 14/12/2023  
024-200034197-DE\_2023\_072-DE

Adjoint d'animation territorial - animateur	28h30
Adjoint d'animation territorial - animateur	27h00
Adjoint d'animation territorial - animateur	26h00
Adjoint d'animation territorial - animateur	25h00
Adjoint d'animation territorial - animateur	25h00
Adjoint d'animation territorial - animateur	25h00

Monsieur le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
<b>Filière Administrative</b>			
<b>TITULAIRES</b>			
Adjoint administratif territorial	C	1	35h
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	35h
Adjoint administratif territorial	C	1	24h
Secrétaire de Mairie	A	1	8h30
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES</b>		<b>4</b>	
<b>NON TITULAIRES</b>			
Adjoint administratif territorial	C	5	35h
<b>SOUS TOTAL NON-TITULAIRES</b>		<b>5</b>	
<b>TOTAL Filière administrative</b>		<b>9</b>	

<b>Filière technique</b>			
<b>TITULAIRES</b>			
Technicien Territorial	B	1	35h
Adjoint technique territorial	C	1	35h

Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial	C	1	17h30
Adjoint technique territorial	C	1	11h
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES</b>		<b>6</b>	
<b>NON TITULAIRES</b>			
Adjoint technique territorial	C	3	35h
Adjoint technique territorial	C	1	21h
Adjoint technique territorial	C	2	19h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h
Adjoint technique territorial	C	1	3h30
<b>SOUS TOTAL NON-TITULAIRES</b>		<b>9</b>	
<b>TOTAL Filière technique</b>		<b>15</b>	
<b>Filière animation</b>			
<b>TITULAIRES</b>			
Educateur APS 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35h
Adjoint d'animation territorial	C	1	25h
Adjoint d'animation territorial	C	1	30h
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES</b>		<b>3</b>	
<b>NON TITULAIRES</b>			
Adjoint d'animation territorial	C	3	35h
Adjoint d'animation territorial	C	1	32h
Adjoint d'animation territorial	C	1	28h

Adjoint d'animation territorial	C	6	24h
<b>SOUS TOTAL NON-TITULAIRES</b>		<b>11</b>	
<b>Total filière animation</b>		<b>14</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De supprimer les emplois comme proposé.
- D'autoriser Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
- De charger Monsieur le Président de la publicité et de l'exécution de cette décision.
- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01.12.2023.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ